

prêts et obligations hypothécaires a été de \$154,747 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers	\$ 82,722
Successions	6,400
Cies de prêts	27,300
Assurances	38,325
	<u>\$154,747</u>

Les prêts ont été consentis aux taux de :

4½ p. c. pour \$24,325.
5 p. c. pour \$500 ; \$1,000 ; 2 sommes de \$1,900 ; \$4,500 ; \$8 000 ; \$8 500 et \$16,400.
5½ p. c. pour \$4,000 et \$6,000.
6 p. c. pour un total de \$43,852 en 23 prêts variants de \$500 à \$8,500.
Les autres portent 6½, 7 et 8 p. c. d'intérêts.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Du 15 au 22 décembre, 1896.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

Dame Julienne Bourque vs Olivier Poirier.

St Wenceslas — 1o Un lot de terre situé au 2e rang d'Aston, étant moitié du No 228, contenant 42 arpents en superficie.

2o Un lot de terre situé au 2e rang d'Aston et désigné sous le No 229, avec bâtisses.

Vente le 16 décembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Arthur Olivier et al vs Louis Lambert.

Ste Ursule — Une terre située concession de la Carrière, superficie 30 arpents et 82 perches et désignée sous le No 392.

Vente le 19 décembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE JOLIETTE

Joseph Phineas Viger vs Lous Normandeau.

L'Assomption—1o La moitié indivise d'un emplacement situé rue St Etienne et désigné sous le No 51, vacant.

2o Un emplacement situé rue St Etienne, désigné sous le No 46, avec bâtisses.

Vente le 21 décembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE GASPÉ

J. E. Hyman et al vs Charles Gagné.

Grande Vallée — Le lot No 11, contenant 84 acres en superficie, avec bâtisses.

Vente le 22 décembre, à 11 h. a. m., au bureau d'enregistrement à New-Carlisle

DISTRICT DE BEDFORD

Pierre Blain vs Léandre Farand.

Granby Canton—Un morceau de terre étant le No 14 du 1er rang et maintenant désigné sous le No 60, superficie 237 acres.

Vente le 19 décembre, à 9 h. a. m., à la porte de l'église de Notre-Dame de Granby.

DISTRICT DE BEAUHARNOIS

John Henry Wilson vs Joseph Delisle.

Beauharnois — Un lot situé rue Anna et désigné sous le No 200, superficie 2312 pds, avec bâtisses.

Vente le 21 décembre, à 11 h. a. m., au bureau du shérif.

John Henry Wilson vs Joseph Delisle.

Beauharnois — La moitié nord-est du lot 183, superficie 8283 pds, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 11 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE MONTREAL

The Trust and Loan Co vs Dame Ozine Thifault, veuve de Moïse Dubeau et al

Montréal—Un lot situé rue Dominion, et désigné sous le No 86-18, contenant 30 x 90 pds. avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 3 h. p. m., au bureau du shérif.

Dame Marie Beaudet, épouse de O. D. Duckett vs Godfroi Beaudet.

Coteau du Lac — Un lot de terre désigné sous le No 137, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Trefflé Dubreuil vs Euchariste Leclair.

Montréal — 1o Un lot de terre sis rue Rachel désigné sous les Nos 15-1264, 1265, et 1266, avec bâtisses.

2o Deux lots de terre, sis rue Marie-Anne, désignés sous les Nos 33 et 31, avec bâtisses.

3o Une lisière sise rue Marie-Anne, contenant 12 x 42 pds, étant partie du No 35, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 2 h. p. m., au bureau du shérif.

François Ouimet vs Athanase Gravel.

Ste Rose — Une terre désignée sous le No 388, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

James Sweeney vs Aimé Lescarbeau.

Montréal — Un emplacement situé au quartier Hochelaga, chemin Côte Visitation, contenant 50 x 127 d'un côté et 100 de l'autre, vacant.

Vente le 18 décembre à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

Olivier Archambault et al vs Geo. W. Parent et al.

Montréal — Un lot vacant sis rue Duquette et désigné sous le No 23-102 d'Hochelaga.

2o Un lot de terre sis rue Hochelaga, étant le No 23-283.

Vente le 18 décembre à 11 h. a. m. au bureau de shérif.

U'balde Garand et al vs P. H. Oakes.

Pointe-Claire—Le lot No 42-4, vacant.

Vente le 18 décembre à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Joseph Richer et ux vs Louis Champagne.

Ste Dorothee — Une terre étant le No 140, contenant 67 arpents, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

La Corporation de Ste Anne de Bellevue vs Ambroise Lauzon.

Ste Anne de Bellevue — Un lot de terre désigné sous le No 154, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Dame Ellen Edgar, veuve de Alex. McNaughton vs Malcolm A. McCuaig.

St Téléphore — Une terre sise Côte St Patrick, superficie 60 arpents.

Vente le 18 décembre, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE QUÉBEC

Edouard Lacroix vs Théophile Jude Boulanger.

Québec — La partie ouest du lot No 1001, situé rue St Joseph, avec bâtisses, sujet à charge d'une rente.

Vente le 18 décembre, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

La Cité de Québec vs Téléphore Drolet.

Québec — Le lot No 1514, situé rue St Valier, avec bâtisses, sujet à une rente annuelle.

Vente le 18 décembre, à 10 h. a. m., au bureau du shérif.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS

Mde L. A. Dastous et al vs R. J. Sorel.

Sherbrooke—1o Partie du No 14, au 8e rang, superficie 17 acres.

2o Une étendue de terre étant partie du No 14 au 8e rang, superficie 20 acres, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à 10 h. a. m., au bureau du registraire.

DISTRICT DE TERREBONNE

Cyrille H. Champagne vs Dame Elmire Meunier et vir.

Ste Thérèse de Blainville — Un emplacement connu sous le No 230, avec bâtisses.

Vente le 18 décembre, à midi, à la porte de l'église paroissiale.

F. X. Guenette vs Ovide Desjardins.

St Jérôme et Ste Anne des Plaines—1o Une terre située Côte Ste Marguerite, étant le No 24, avec bâtisses.

2o Une terre située au même lieu, désignée sous le No 20, avec bâtisses.

3o La moitié d'une terre à bois, désignée sous le No 451, à Ste Anne des Plaines.

Vente le 18 décembre, à 10 h. a. m., à la porte de l'église de St Jérôme, pour les 1e et 2e, et à la porte de l'église de Ste Anne des Plaines pour la 3e terre.

PETITES NOTES

Cadeaux de Noël — Nous recommandons comme tels : " Coussins de sofa ; couvertures de pied ; tea-cosies ; oreillers de plume ; oreillers de duvet ; coussins de fantaisie."

Tous ces articles sont fabriqués par la Compagnie Alaska des plumes et des duvets (The Alaska Feather & Down Co.), 290 Rue Guy, Montréal.

En vertu d'un arrêté du gouverneur-général en conseil, l'article 17 de l'arrêté en conseil du 5 juillet 1-90 établissant des règlements au sujet des poids et mesures est annulé et remplacé par le suivant :

Art. 17. Tarif des droits à percevoir pour la vérification des balances-bascules, etc.

ROMAINES AVEC BRAS GRADUÉ

Ne pouvant pas peser plus de 500 lbs \$0.50

" " 1,000 lbs 0.75

" " 2,000 lbs 1.00

Et pour chaque tonne en sus..... 0.50

Ces balances seront vérifiées au bureau de l'inspecteur. Si elles sont vérifiées ailleurs, le fonctionnaire exigera en sus des droits le charroyage des poids employés pour la vérification.

BALANCES-BASCULES OU PONTS

A BASCULE

Ne pouvant pas peser plus de 250 lbs \$0.50

" " 500 lbs 0.75

" " 2,000 lbs 1.00

" " 4,000 lbs 1.50

" " 6,000 lbs 2.00

Et pour chaque tonne en sus..... 0.50

Et en sus de ces droits le coût du charroyage des poids employés pour la vérification.